

2010 sauver Mumia !

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès dont l'iniquité est internationalement reconnue. Accusé du meurtre d'un policier, il a toujours crié son innocence. Il est aujourd'hui l'une des figures emblématiques du combat pour l'abolition universelle de la peine capitale. D'un continent à l'autre, sa situation suscite une mobilisation continue depuis une vingtaine d'années.

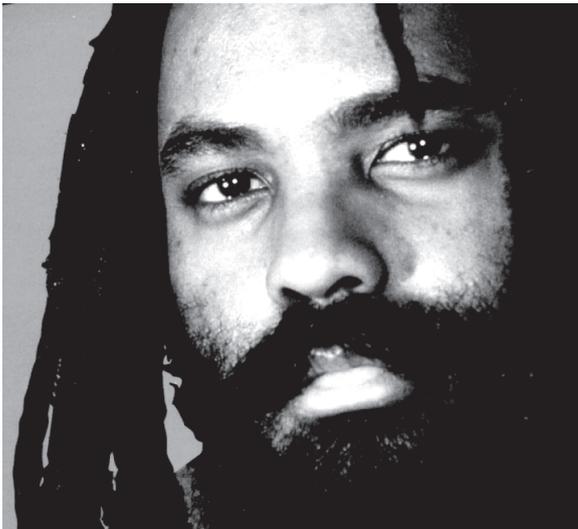
DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, Mumia Abu-Jamal, condamné à la peine capitale au terme d'un procès raciste et expéditif, vit dans l'enfer du couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, la justice états-unienne fait obstacle à la manifestation de la vérité en refusant de prendre en compte les très nombreux faits et témoignages qui le disculpent.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, Mumia est ainsi privé de son droit élémentaire, légal et constitutionnel à défendre son innocence.

Les autorités politiques de Pennsylvanie n'ont toujours pas renoncé à assassiner cet homme, qui n'a commis d'autre crime que de défendre la cause des plus pauvres et des opprimés, de dénoncer le racisme institutionnel et le crime d'État qu'est la peine de mort, aux États-Unis et partout dans le monde où ce châtiment inhumain est toujours en vigueur.

Mumia Abu-Jamal ne doit la vie qu'à la mobilisation internationale. Par deux fois, en 1995 et 1999, il fut l'objet d'une ordonnance d'exécution, mais la puissance de la protestation empêcha l'irréparable.



Mumia est de nouveau en danger de mort

EN MARS 2008 une Cour d'appel fédérale jugeait que les instructions données au jury lors du procès de 1982 avaient influencé le verdict et surtout n'étaient pas conformes au droit. La Cour confirmait toutefois sa culpabilité en refusant tout nouveau procès, sans le moindre réexamen des faits.

EN AVRIL 2009, la Cour Suprême des États-Unis rejetait l'ultime recours de sa défense en écartant toute nouvelle instruction eu égard au racisme qui a présidé aux choix des jurés (récusation massive des candidats afro-américains), ce qui est pourtant contraire à la Constitution américaine.

EN JANVIER 2010 La Cour Suprême renvoie l'affaire Mumia devant la Cour d'appel fédérale (VOIR AU VERSO).

Une campagne internationale de protestation est en cours sous la forme d'**une lettre pétition sollicitant l'intervention du Président Obama**. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à la signer sur le site **www.mumiabujamal.net**.

Ensemble, démultiplions les initiatives de sensibilisation et de soutien à Mumia Abu-Jamal.

Rassemblement chaque mercredi soir de 18 à 20 heures face au Consulat des États-Unis à Paris - Place de la Concorde

Collectif Unitaire National 'Ensemble, sauvons Mumia'

Le Collectif unitaire national regroupe une centaine d'organisations et de collectivités territoriales françaises. **Contact** : 43, boulevard de Magenta — 75010 Paris

Appel à la solidarité financière! Sans argent, il n'y a aucun espoir d'échapper à l'exécution lorsqu'on est condamné à mort aux États-Unis. La défense de Mumia a déjà coûté plus d'un million d'euros, et les procédures en cours nécessitent un engagement financier permanent. **Donnez à Mumia les moyens de se défendre**, en adressant vos dons à l'ordre de 'Mrap Solidarité Mumia'. Un moyen simple pour y contribuer : achetez la brochure 'L'affaire qui accuse la justice américaine' (5 euros).

Toute l'actu de la mobilisation pour Mumia est sur le site **www.mumiabujamal.net** / courriel **abujamal@free.fr** / 01 53 38 99 99